



COMITÉ DU PAS-DE-CALAIS DE JUDO, JU JITSU ET D.A.

Fédération Française de Judo et Disciplines associées

Béthune le 30 Novembre 2018

Objet : Hors quota championnats du Pas de Calais

Mesdames et Messieurs les Président(e)s, Mesdames, Messieurs les Enseignants,

Au vu du nombre de demandes de hors quota que nous recevons et afin de pouvoir traiter toutes les demandes et ne pas en oublier, nous vous rappelons la procédure :

1. La demande de Hors Quota doit être dûment signée par les responsables et présentée maximum à la fin de la pesée du jour de la compétition.

(Le formulaire prévu à cet effet disponible dans les textes officiels F.F.J.D.A. : www.ffjudo.com / La Fédération / Textes officiels et réglementation / Formulaires sportifs / Demande de qualification hors quota.)

- En cas de blessure, joindre impérativement un certificat médical

- Remplir précisément la partie palmarès et raison de la demande

2. L'ensemble des papiers officiels qui accompagne la demande doit être envoyé avant le vendredi qui suit la compétition (Palmarès, Certificat médical,...)
3. Les demandes seront examinées par la commission Hors Quotas

Comptant sur votre compréhension et vous remerciant de votre engagement, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Président(e)s, Mesdames, Messieurs les Enseignants, nos salutations distinguées.

Esta Essombe Membre du comité directeur
Eric Bailleul Responsable commission sportive
Romain Duriez CTF

Marc DURIEZ
Président Comité Judo 62
Responsable de la formation

Secrétariat

147 Avenue Fleming
62400 Béthune
contact@comite62judo.fr
03 21 54 02 27

Agir avec les clubs du Pas-de-Calais

Président
Marc Duriez
president@comite62judo.fr
06 89 57 00 82